



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 28 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Magasins à prédominance alimentaire

Un arrêté préfectoral datant du 28 juin 1996 détermine les modalités de fermeture dominicale des magasins de détail à prédominance alimentaire. Le principe général fixé par cet arrêté est l'interdiction d'ouverture le dimanche pour les magasins d'une surface de vente de plus de 200 m<sup>2</sup>, qui se situent dans le champ d'application de la convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'arrêté préfectoral fixe cependant des exceptions à l'application de ce principe en autorisant des ouvertures sur des périodes limitées dans l'année, c'est-à-dire entre le 1er juillet et le 31 août ainsi que pendant les 3 derniers dimanches de l'année.

La légalité de cet arrêté préfectoral a été confirmée par deux décisions de justice, du Tribunal Administratif de Lyon en 1998 et de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en 2002.

Le préfet de l'Ardèche a été saisi d'une demande d'abrogation de cet arrêté préfectoral par la Fédération du Commerce et de la Distribution.

Conformément aux dispositions du code du travail, le préfet a donc engagé dès le mois de janvier 2017, une consultation auprès des établissements concernés pour connaître leur avis sur cette demande. Celle-ci se poursuivra jusqu'au 10 juillet 2017, afin d'établir si les membres de la profession se prononcent majoritairement en faveur de l'abrogation de l'arrêté préfectoral.

Une première réunion regroupant les organisations syndicales représentatives des salariés et des employeurs s'est tenue ce jour à la préfecture pour faire un point d'étape sur ce dossier, et permettre à chacun d'exprimer sa position sur le sujet. Une seconde réunion est programmée le 21 juillet au terme de laquelle le préfet maintiendra ou abrogera alors l'arrêté préfectoral à l'issue de la phase de consultation.

---

### CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)



Préfecture de l'Ardèche  
Rue Pierre Filiat - BP n° 721 07007 Privas CEDEX - 04.75.66.50.00

[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

[Facebook](#) - [Twitter](#) - [Instagram](#)